



Dossier de surendettement refusé par le tribunal

Par **DIANA**, le **06/06/2009** à **16:37**

Bonjour, mon dossier de surendettement à été refusé par le tribunal, soit disant pour cause de mauvaise foi, car en janvier 2008 j'ai du me procurer un véhicule à crédit pour me rendre à mon travail, car j'avais trouvé du travail par intérim en janvier 2007, que j'ai toujours aujourd'hui et dans l'avenir mon contrat intérim sera requalifié en CDI démarche faite auprès de l'inspection du travail, dans les conclusion du tribunal, il est indiqué que le juge de l'exécution peux me faire avoir un crédit si je l'avais demandé,(encore fallait-il le savoir)" depuis quand les juges accordent des crédits" 1ère nouvelle.
je n'ai pas la possibilité de faire appel;

puis je créer une entreprise, m'inscrire au registre du commerce ou métier, et quelques temps plus tard déposer le bilan ou faire faillite de cette entreprise et y incoporer les dettes que le surendettement à refusé afin qu'une liquidation judiciaire efface ces dettes???

merci de me répondre si quelqu'un connait une réponse à ce dilème?